

Le mardi 19 juin 1973.

CONFERENCE DE PRESSE DE M. CLAUDE CHARRON

Je ne veux pas vous retenir longtemps parce que vous commencez à trois heures en même temps que moi mais je crois que dans tout le méli-mélo qui englobe la situation collégiale depuis un bout de temps, les responsabilités viennent d'atteindre un fond et il ne suffit plus désormais, je pense, de poser des questions pour essayer d'éclaircir une pensée de moins en moins cohérente mais quand cela commence à porter des marques et des traits assez difficiles à supporter pour une partie de la population, il ne faut pas hésiter à se prononcer. C'est ce que nous avons voulu faire cet après-midi.

Vous connaissez le cas du CEGEP Saint-Laurent, la décision qui a été annoncée à la conférence de presse du ministre, hier, qui vous apprenait que l'annulation/de la session d'hiver, session qui avait commencé le 5 février, qui s'est poursuivie sans difficulté jusqu'à la fin mars et qui a connu, pendant avril, avec la déclassification beaucoup de problèmes.

De ce texte que vous avez en main, je voudrais surtout vous faire remarquer le contenu, en particulier, du deuxième paragraphe. C'est ce qui me vaut de vous convoquer aujourd'hui. Parce que là, ce qui nous heurte le plus dans cette décision, c'est bien sûr la rigidité, la rigueur inutiles du ministère. Nous ne sommes pas les seuls à les dénoncer. Depuis le début du problème, très peu de souplesse, aucune recherche de solution qui n'ait pas eu l'autorité pour paramètre. Vous l'avez entendu comme moi répondre à nos questions à l'Assemblée nationale.

Un point surtout doit être mis en évidence. La décision qui est importante, qui concerne une année dans la vie de jeunes Québécois, le ministre ne s'est même pas donné le souci de procéder à une évaluation pédagogique du difficile semestre qu'ont traversé les étudiants. Il a même rejeté, du revers de la main, - et cela, il s'est bien gardé de vous en parler hier à la conférence de presse - la contre-proposition des professeurs et des étudiants d'établir un comité paritaire d'évaluation.

S'il n'a eu pour préoccupation que de mater les syndicats, son comportement s'explique aisément mais si, comme le prétendent ses déclarations officielles, il s'inspire d'autres objectifs, il faut croire qu'il ne nous a pas encore tout expliqué.

Soulignons aussi un effet secondaire important de l'action du ministère. Rien ne se trouve réglé à la suite de cette décision. La communauté collégiale se retrouve à nouveau à un point de rupture, tout ayant été fait pour soulever les étudiants contre les

professeurs. Je vous ferai remarquer que dans le cas du CEGEP Saint-Laurent, c'est peut-être de tous les CEGEP celui qui avait manifesté la plus grande solidarité entre étudiants et professeurs.

On se souvient que le premier ultimatum, au mois de mai dernier, par Benjamin, le délégué, avait été refusé par 144 voix contre 4 par les professeurs et le lendemain, par une pareille proportion par les étudiants, solidaires totalement, dans une assemblée totalement différente de celle de leurs professeurs. Il ne faudrait donc pas les accuser d'avoir été manipulés.

Et là, comble de l'ironie d'une certaine façon, on s'attend à voir ces étudiants que l'on dresse contre les professeurs depuis le début, à qui on ne parle plus que par ultimatum - le deuxième est venu en fin de semaine - s'engager sereinement dans une session de récupération, abandonnant leur travail d'été, risquant de se retrouver en situation financière fort dépourvue, même si on a annoncé un ajustement aux prêts-bourses, toujours insuffisant.

Il nous faut croire que le ministre est parfois atteint de candeur. Je veux surtout vous faire remarquer que les ajustements aux prêts-bourses concernent les étudiants inscrits au réseau collégial. Quant à ceux qui passent immédiatement au secteur du travail, ils n'ont aucune compensation pour la perte du travail qu'il auront à faire cet été puisqu'ils ne sont plus étudiants à compter de septembre. Ils ne peuvent pas redemander une bourse. Le travail qu'ils ne font pas pendant l'été est de la perte sèche, et ils sont la majorité au CEGEP Saint-Laurent, les étudiants du secteur professionnel.

Quant aux autres, qui s'inscrivent au niveau universitaire, ils bénéficient de toute façon, d'une augmentation par le fait qu'ils changent de réseau et que le prêt-bourse est plus élevé au niveau universitaire qu'au collégial. Ce n'est pourtant pas là une qualité de candeur qu'on prête souvent au ministre de l'Education.

Lorsqu'il a bloqué les salaires des enseignants à Saint-Laurent, le collège Dawson qui procédait lui-même à une propre évaluation et classification de ses enseignants, a continué à recevoir des fonds et à continuer à verser des salaires, y compris la rétroactivité en vertu du décret à ses enseignants. Un poids, deux mesures. Lorsqu'il se cramponne à la décision de M. l'administrateur délégué, alors que d'autres collèges, où on a maintenu les structures prévues à la Loi des CEGEP, c'est-à-dire les conseils d'administration, et qu'on s'est efforcé de valider semblables sessions, parce que tous les collèges ont été touchés par le gel des cours, cette candeur se dissout complètement.

A cet égard, vous serez là comme moi lorsque M. Cloutier s'offrira une autre tirade sur la décentralisation du système, ce qui ne saurait tarder, d'ailleurs, mais nous avons hâte d'entendre son envolée sur le tutorat et l'administration proconsulaires. On aurait espéré que l'importance de son poste le préviendrait de partisanerie. Il est le ministre de l'Éducation. Il n'est pas celui des Travaux publics ou des relations insignifiantes. Il est pourtant devenu actuellement le principal porte-étendard de la lutte antisyndicale de ce gouvernement.

Cette fois, avec des étudiants et leurs parents comme outils, le malaise des CEGEP, que tout le monde dénonce, repose certainement aujourd'hui, on en a la conviction encore plus en bonne partie sur le fait que le réseau collégial est dirigé par un incompétent.

Je rajouterai, avant de répondre à vos questions, quelques notes. D'abord, quand je dis que c'est le ministre de l'Éducation, que ce n'est pas n'importe qui, son rôle, d'après les statuts et lois, lâchons le juridique pour cinq minutes, mais d'après la bonne entente de tout le monde, c'est d'assurer un système d'éducation et de s'occuper de l'éducation. Or, il n'a ^{plus} aucun souci d'évaluer ce que les étudiants avaient fait après le gel des cours du 26 mars dernier. Aucune façon. Je vous rappellerai que le CEGEP Saint-Laurent est amputé de ses cadres depuis déjà, le rapport Trudel nous l'avait mentionné, il y a deux ans, ce n'est pas la première fois qu'on se rencontre pour en parler, du CEGEP Saint-Laurent. Il n'y a pas de directeur de service pédagogique, il n'y a pas de directeur de services aux étudiants. L'administrateur délégué a procédé de lui seul à la décision de recommander au ministre d'annuler la session du CEGEP. Dans d'autres CEGEP où il y avait eu gel des cours, le conseil d'administration, l'organisme qui dirige le CEGEP, on s'est efforcé d'évaluer ce qui avait pu se donner pendant ce gel de cours. Il est important d'expliquer au public que gel des cours, ce n'est pas une grève, ni des enseignants, ni des étudiants. C'est une façon individualisée de dispenser l'enseignement. Ce n'est pas la façon normale, j'en conviens, mais ce n'est pas absence d'enseignement.

Au contraire, on m'a signalé en fin de semaine, j'ai rencontré des parents d'étudiants du CEGEP Saint-Laurent, le Syndicat des professeurs et une quarantaine d'étudiants dégoûtés de la performance du ministre pour me dire que la participation des étudiants aux travaux en bibliothèque ou en laboratoire avait été plus grande qu'en période normale. Les rencontres avec les professeurs, individualisées, ce que chacun d'entre nous qui prône une pédagogie nouvelle, préconise le plus rapidement possible et qu'on se prépare à installer au CEGEP Montmorency dès l'automne prochain, cela s'est fait au CEGEP Saint-Laurent. Plus que cela, les étudiants ont été soumis, pendant le gel de cours, à des travaux qu'ils ont remis. Ils ont été soumis, à la fin du mois de mai dernier, comme les autres étudiants de CEGEP, à des examens sur du papier officiel du CEGEP même, mis à leur disposition par le collègue. Les notes de cours magistraux qui sont dispensés dans ces CEGEP ont été imprimées sur les fonds même du CEGEP. Dire qu'il ne s'est rien passé, ou comme pourrait le prétendre le Ralliement créditiste, qu'on a fait l'amour sur les calorifères plutôt que de dispenser des cours dans le CEGEP et d'aller à l'enseignement, comme c'est la fonction normale d'un CEGEP, c'est faux.

Mais tout ce qui a compté - les syndicats ont proposé, et les étudiants surtout, les premiers concernés qui paient actuellement, un comité paritaire d'évaluation qui serait même formé de gens issus du ministère pour évaluer ce qui s'est donné comme enseignement pendant le gel des cours, qu'on a fait dans d'autres CEGEP. On l'a refusé au CEGEP Saint-Laurent. Tout ce qui a compté c'était de mater le syndicat, s'affirmer comme le grand "boss" à l'intérieur de l'entreprise dans une lutte à finir qui commence déjà à faire des victimes autres que les impliqués et on a tenté de soulever les étudiants contre les professeurs. Le ministre dans sa conférence de presse n'a pas mentionné la contre-proposition syndicale et patronale. Moi, j'en ai une copie entre les mains et lui aussi en avait une copie entre les mains. Il a eu tout le loisir de l'étudier. Quant à la proposition qu'il fait, l'organisation un peu bâtarde d'un semestre, d'une minisession, les étudiants qui bientôt je crois auront une assemblée générale l'ont déjà baptisée la session fantôme, parce que le cours de chimie 232, par exemple, qui se donne au niveau du collège 1, est tout imprimé d'avance. Les étudiants ont suivi des cours, ont même fait des laboratoires là-dessus, ils ont subi un examen au mois de mai dernier qui a été évalué par le professeur et c'est ce même cours qu'on leur propose de reprendre entre juillet et août. C'est simplement pour sauver la face du ministère qu'on va obliger des étudiants à parader et à recevoir un enseignement et aux professeurs à le dispenser, qui, de toute façon, n'est peut-être pas de la qualité qu'aurait été une session dans un CEGEP tranquille où il n'y aurait pas eu de conflit de relation de travail, mais qui a sa qualité et que le ministre a refusé d'évaluer, rejetant du revers de la main toute proposition en ce sens-là et préférant gâcher pour quelques-uns une année scolaire importante. Ce que les étudiants auront pendant la minisession, la session fantôme, c'est du réchauffé de cours qu'ils ont déjà suivis dans des conditions fort difficiles. On devrait leur rendre hommage d'ailleurs d'avoir suivi ces cours dans ces conditions-là.

MLLE GALLICHAN: Est-ce qu'il y a beaucoup d'étudiants qui ont suivi ce cours, ou bien s'il y en a une majorité qui ne l'aurait pas tout à fait suivi et que ce serait là-dessus que le ministère se baserait pour dire: On va leur faire suivre, par exemple, chimie 232?

M. CHARRON: Tous les cours sont à reprendre, aucun n'est reconnu, aucun des cours dispensés depuis le 26 mars. Or, ceux qui ont eu une faible assistance ou ceux qui en ont eu une grosse, cela n'importe pas, tous les cours sont annulés. Là où l'évaluation aurait été importante, il est évident que les cours qui, dans le contexte difficile, n'ont

COMMISSION

6

connu qu'une faible assistance, il est fort possible, à ce moment-là, que les étudiants n'aient pas pu passer l'examen de qualification, mais il aurait fallu le savoir avant d'annuler un cours ou de ne pas l'annuler. Il aurait fallu évaluer pédagogiquement, c'est le rôle du ministre de l'Education, bien avant d'être en lutte antisyndicale ou de se comporter comme un patron, il doit se comporter comme le responsable de l'Education, évaluer ce que les étudiants ont reçu. On m'assure que les deux cas que vous avez en tête sont possibles. Il y a effectivement des cours qui ne seraient pas crédita**bl**es parce que, par exemple, les conditions de laboratoires, quelques-uns ont été capables de les suivre, d'autres pas, font que le cours n'est pas valable aux points. Mais à l'autre bout, d'autres cours, on m'assure, c'est l'avis des parents, des professeurs et des étudiants, chacun de leur trois comités respectifs que j'ai rencontrés en fin de semaine, m'assure que la majorité des cours sont aussi valides que ceux qui ont été donnés pendant le gel des cours à Chicoutimi, pendant le gel des cours à Victoriaville ou pendant le gel des cours à Limoilou.

M. BOIVIN: Les examens qui ont été passés sur le papier du collè**g**e, est-ce qu'on a eu connaissance des résultats et qu'est-ce que cela a donné?

M. CHARRON: Je crois que l'évaluation doit rentrer normalement, mais là c'est...

M. BOIVIN: Au niveau de la participation des étudiants, par exemple, à ces sessions d'examens, est-ce que tous les étudiants ont participé?

M. CHARRON: Je crois que pour avoir une statistique exacte, il faudrait demander plutôt aux représentants du syndicat ou des enseignants ou des étudiants, parce que je n'ai pas cette donnée entre les mains actuellement.

L'HEUREUX: Le ministre avait répondu, en Chambre, que le gel des cours à d'autres endroits n'était pas des cas comparables. Est-ce que vous partagez cet avis que ce n'était pas comparable?

M. CHARRON: Il est probable que Saint-Laurent est celui où le gel des cours a duré le plus longtemps, parce que c'est là où le ministre a réagi le plus rapidement. Dès l'annonce par le GEPEG Saint-Laurent qu'il allait reconnaître la classification qu'il avait faite lui-même, qu'il acceptait de payer la rétroactivité aux enseignants, le ministre, vous vous le rappelez, n'a pas tardé à réagir, il a mis le CEGEP en tutelle, il a aboli la structure "démocratique" de gestion du CEGEP, il a mis un tuteur à la place.

Trois jours après, la réaction des enseignants a été très rapide, ils ont été le premier CEPEG de toute la Fédération nationale des enseignants du Québec, des quelques 20 CEGEP affiliés à la fédération nationale, à décréter le gel des cours. Politique qui s'est très rapidement répandue dans d'autres CEGEP. Mais, à des endroits où on a mis fin plus rapidement au gel des cours, c'est que le conseil d'administration local est parvenu à des ententes avec les syndicats locaux. Le gel des cours a pu durer, à certains endroits, deux ou trois semaines ^{seulement}. Au CEGEP Saint-Laurent, il s'est poursuivi jusqu'à six semaines, parce que le conseil d'administration n'était plus là pour dialoguer ou négocier pendant le gel des cours. Le tuteur, plutôt que de négocier et de dialoguer avec le syndicat des enseignants qui gelait les cours, a préféré procéder par ultimatum. C'est le deuxième qu'on a. Vous rentrez lundi aux conditions que je vous pose ou j'annule le CEGEP. Il faut croire que la mauvaise décision qu'a ^{le} annoncée / ministre hier est une conséquence d'une autre mauvaise décision comme nous avons eu l'occasion de le commenter en Chambre. Je vous le rappellerai lorsque c'est arrivé, parce que je ne peux pas dire que j'en avais un pif et un flair épouvantable mais j'en avais la conviction que l'intervention draconienne du ministre de l'Education n'allait qu'envenimer la situation. Il aurait peut-être été préférable, à ce moment-là, de conserver le conseil d'administration en le rappelant à l'ordre, comme il l'a fait au CEGEP de Dawson, et peut-être que le gel des cours n'aurait pas duré six semaines comme il a duré au CEGEP Saint-Laurent. Parce que ça n'a pas été le cas ailleurs. La situation s'est éteinte assez rapidement. Sur le front syndical, je n'ai pas à commenter les méthodes, mais ils ont changé les méthodes. A Saint-Laurent, ils ont gardé la même, puisque la partie patronale se rebiffait derrière des ultimatums et refusait de négocier.

M. LEBLANCK. Les étudiants de Saint-Laurent ont refusé la session d'été de

récupération que leur proposait Cloutier. Si on avait fait l'évaluation avec le comité
^{si}
 paritaire et/on avait accordé certains crédits selon ce qui a été fait, d'après l'évaluation,
 est-ce que vos informations laissent présager qu'on aurait été prêt à accepter une
 session de récupération mais elle aurait été nécessairement plus courte si on avait déjà
 accordé un certain nombre de crédits ou de valeurs /ce qui avait été fait mais même là,
 je pense qu'il faut admettre en partant qu'il y aurait eu lieu d'avoir récupération quand
 même. Mais est-ce que les gens laissent entendre qu'ils auraient été prêts à une session
 de récupération si on...

M. CHARRON: Si vous aviez en main la contreproposition, ça répondrait amplement
 à votre question. Il faudrait la regarder tout à l'heure. Les étudiants et les
 enseignants admettent eux-mêmes que pour certains cours, comme je le mentionnais à Gisèle
 tout à l'heure, il est possible qu'on /^{ait} à demander une récupération totale. Mais ils
 voulaient d'abord une évaluation parce qu'ils sont convaincus que ce n'est pas la
 totalité des cours et de la session qui est à reprendre. /^{Il y a} quelques cours en particulier,
 peut-être dans le secteur scientifique, qui nécessitent des laboratoires. Certains cours
 sont à reprendre. Mais des cours d'histoire, par exemple, qui se sont dispensés quand
 même pendant le gel des cours, les étudiants ont quand même fait des recherches et des
 travaux et qu'ils soient soumis à les reprendre là, c'est ça qu'ils jugent inacceptables.
 Au fond, ce que les étudiants refusent, ce n'est pas une session de récupération. D'ailleurs,
 d'aucuns d'entre eux sont d'avis qu'il leur faut reprendre.

Je vais vous donner juste un exemple, un des étudiants que j'ai rencontrés, parmi la quarantaine qui sont venus à mon bureau, est un étudiant qui s'en allait dans un secteur très scientifique. Je pense que c'est le génie ou quelque chose comme ça. Il admet lui-même que le cours de chimie ou de physique qu'il a suivi cette année, malgré le gel de cours et pendant le gel de cours, est insatisfaisant malgré l'examen qu'il a passé et il admet de lui-même qu'il ne peut pas entrer à l'université sans avoir ce cours comme prérequis. Il l'admet et il est prêt à le reprendre en cours du soir pendant l'été, mais pas tout son semestre. Il a fait des travaux, il a fait des examens et il dit: Si on avait évalué, c'est ça la proposition, si je peux me permettre de politiser ça pour le ramener au sujet, si nous avions eu, nous du Parti québécois, à prendre nos responsabilités dans un conflit comme ça, il faut espérer qu'on n'aurait pas eu conflit de classification, mais mettons qu'on aurait été dans cette situation, avant de prendre une décision aussi arbitraire et autoritaire et pontificale que celle-là d'annuler un semestre, j'aurais, moi, procédé et fait procéder par un comité paritaire à une évaluation de chacun des cours, une évaluation sérieuse.

M. LEBLANC: Qu'est-ce qu'ils veulent dire par paritaire? Paritaire: professeurs et étudiants?

M. CHARRON: Professeurs, étudiants et le ministère. Des responsables de la direction générale de l'enseignement collégial auraient pu procéder à l'évaluation. J'admetts, comme tout le monde, que des cours sont à reprendre, mais de là à reprendre tout un semestre et surtout à flamber tout un été, pour les étudiants c'est quelque chose de grave.

M. GALLICHAN: Est-ce que ça s'est fait ailleurs parce que le ministre donne comme argument qu'il ne veut pas créer de précédent parce qu'il y a 100,000 autres étudiants dans le secteur du CEGEP? Qu'est-ce qu'il y a à répondre à ce moment-là?

M. CHARRON: Il y a des CEGEP qui ont connu jusqu'à trois semaines de gel de cours. Le CEGEP de Limoilou, ici, qui en est un voisin, a été paralysé dans le sens qu'on l'entend, c'est-à-dire que la dispensation normale ne se donne pas, mais l'enseignement se diffuse quand même, pendant un mois, et les étudiants n'ont pas eu une journée de cours supplémentaire parce que les conseils d'administration se sont dit qu'il ne fallait pas faire payer aux étudiants la note d'un conflit qui les concernait eux, le ministère, qui passait souvent par-dessus leur tête, et le syndicat des professeurs. Ils ont, avec le syndicat des professeurs, négocié une méthode d'évaluation du travail fait pendant cette période et elle a compté dans la note finale de l'année qui sied désormais chez le registraire du CEGEP. Au fond, ce que les étudiants de Saint-Laurent, à mon avis, sont pleinement en droit de demander, c'est qu'on leur donne, même

si le gel de cours a été plus long chez eux pour des circonstances particulières depuis le début, quand même une chance d'évaluation parce qu'ils ont travaillé et ils ont soumis des travaux et des examens.

Mlle GALLICHAN: Ce qu'ils peuvent faire à l'heure actuelle, c'est de décider que ça va être...

M. CHARRON: Ecoutez, moi, les nouvelles que j'en ai et là c'est entre nous parce que ce n'est pas à moi à vous en diffuser l'information, mais les étudiants préparent une assemblée générale. Evidemment, une assemblée générale convoquée comme ça, pendant les vacances, va regrouper que quelques étudiants, certains sont déjà inscrits dans d'autres CEGEP pour l'été. Les parents sont en train de se regrouper, il y a un comité de parents que j'ai rencontrés également, des gens pas mal extraordinaires, qui se sont donné la peine de convoquer les parents à une assemblée cette semaine parce que pour les parents aussi, souvent quand l'étudiant ne travaille pas, ça veut dire qu'il faut les maintenir à la maison et ce n'est pas avec le prêt-bourse que tu le fais vivre, ça veut dire que tu as un enfant à charge en plus pendant l'été alors que tu comptais bien qu'il apporterait au revenu familial un peu plus. C'est un gros CEGEP, 2,200 étudiants, c'est un des gros de Montréal, c'est le troisième. Alors, c'est assez important. C'est là-dessus que je voulais faire porter mes remarques. Mes remarques auraient pu être, vous savez, on l'a déjà fait et j'avais eu l'impression de vous donner du réchauffé, sur cette bataille à finir que le gouvernement actuel a menée avec les syndicats et de traiter le gouvernement de tout ce que vous voudrez. Ce n'est pas là-dessus que j'ai voulu les faire, c'est plutôt comme critique à l'éducation et en critiquant celui qui, au Québec, est responsable de l'éducation d'avoir agi là-dedans comme si l'éducation était absolument absente et comme s'il s'agissait d'un conflit de travail à finir, peu importe ceux qui sont là-dedans.

M. DELISLE: Au sujet des ajustements de prêts-bourses que le ministre se dit prêt à consentir aux étudiants qui suivront le semestre d'été, est-ce que les étudiants que vous avez rencontrés se sont plaints de l'insuffisance de fonds qui va se produire au mois de septembre?

M. CHARRON: La plupart se plaignent déjà du système actuel. Il n'y a pas un endroit où j'ai mis les pieds dans les CEGEP où personne/se plaint. C'est un système qui date de 1966, qui a été ajusté une fois en 1969 encore un peu. C'est un système qui boîte, mais ils sont déjà insatisfaits du régime actuel, mais attendre la proposition concrète du ministre/ que sera le financement de la session d'été, actuellement? Je pense que lors de leur assemblée, ce soir ou demain, /en tout cas, ils vont mandater un comité de quelques membres pour venir rencontrer le ministre à cet effet pour qu'il dépose immédiatement, en termes concrets /signes et de dollars, ce que/vouloir dire pour les étudiants/de faire cela.

Mais ceux qui sont en collège I, qui passent en collège II et qui viennent de flamber un semestre, ils vont avoir des problèmes financiers l'année prochaine. Certains, c'est évident, pensent à s'inscrire à d'autres CEGEP, des parents pensent à les inscrire dans le secteur privé, c'est sa façon incompétente de mener le ministère/mène à faire manquer de crédibilité à tout le régime public, mais c'est surtout pour les finissants où le système est beaucoup moins drôle, en particulier ceux du secteur professionnel qui risquent de perdre un emploi ou qui risquent de se voir retarder parce qu'ils n'ont pas le diplôme. Cela est de l'irresponsabilité que de ne pas, au moins, avoir fait l'effort d'évaluer ce que ces étudiants avaient fait pendant le conflit.

Je terminerai là-dessus parce que je ne veux pas vous retenir plus longtemps, mais quand on parle des jeunes, surtout en des termes - vous avez entendu la motion créditiste l'autre jour - des drogués et des écoeurés qui/veulent rien savoir, on peut bien faire des motions puritaines comme on a fait l'autre jour à l'Assemblée nationale et ils peuvent bien se lever aussi, chacun son tour, en hypocrite, pour dénoncer la baisse de morale des étudiants et que le diable est en train d'envahir notre génération. Ils peuvent bien faire ce qu'ils veulent, mais quand on les écoeure et qu'on les harcèle comme cela, quand ils ont d'eux-mêmes enduré tout un CEGEP dans des conditions pénibles, pendant qu'on se battait au-dessus de leur tête et qu'ils ont passé au travers et qu'à la fin, parce que la bataille n'est pas encore finie, on vient leur dire que tout ce qu'ils ont fait pendant l'année est invalide, n'est pas quelque chose qui attire à croire à la responsabilité de ceux qui parlent au nom de ce gouvernement, ce n'est pas quelque chose qui les amène à respecter l'autorité, quand l'autorité se comporte d'une façon aussi ingrate et incompétente que celle qui administre le ministère de l'Education actuellement.

C'est ce que je voulais vous dire et je vous remercie beaucoup.